



PRÉFET DE LA GUYANE

Secrétariat Général pour les
Affaires Régionales

Accords de GUYANE

Compte-rendu du comité de suivi de la thématique PETITE ENFANCE

Jeudi 18 octobre 2018 – 14h30 – 16h30

Préfecture de la Guyane – Salle Félix ÉBOUÉ

Pièces jointes :

- État des lieux DJSCS 2018 "Chômage et emploi des jeunes dans le secteur sanitaire et social »
- Extrait de la COG 2018-2022 Etat-CNAF - fiche 5 : "Créer les conditions favorables à la mise en œuvre des politiques familiales et sociales dans les outre-mer"

Étaient présents :

- Stanislas ALFONSI, Sous-préfet, Secrétaire Général Adjoint (SGA) de la Préfecture de Guyane
- Frédérique RACON, Directrice de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DJSCS)
- Marie-Marthe GALOT, adjointe chef de Pôle cohésion sociale (DJSCS)
- Christilla BUREL, CAF, attachée de Direction
- Marike GLEICHMANN, agence française de développement (AFD)
- Joana GIRARD, chargée de mission au sein du SGAR de Guyane
- Soizick CAZAUX, Caisse Générale de Sécurité Sociale de Guyane
- Nathalie PLANAS, Provisure Adjointe en stage au sein de la préfecture de Guyane
- Sarah LEON, SDRT
- Olivier ALFRED, Fédération départementale des structures d'accueil de la petite enfance (FDSAPEG)
- Dominique EKANDE, FDSAPEG et Présidente de l'association Nid d'Eveil
- Solène FLEURIVAL, Union des très petites entreprises (UTEPE)

En préambule, Stanislas ALFONSI, Secrétaire Général Adjoint de la Préfecture de Guyane, rappelle le cadre de cette réunion, dont l'objectif est d'évoquer les mesures contenues dans le relevé de décisions du secteur Petite Enfance afin d'en suivre l'application et les évolutions.

Monsieur ALFONSI poursuit en récapitulant les mesures mises en œuvre dans le cadre de cet accord thématique. Il s'agit des mesures suivantes :

- priorisation, dans le plan d'action de la CAF, de la mise en œuvre du Schéma Territorial des Services aux Familles (STSF), dans le respect des engagements qualitatifs, quantitatifs et financiers de l'État et de la CAF signataires (mesure réputée mise en œuvre depuis le précédent comité de suivi) ;
- réunion des partenaires en vue d'étudier la mise en œuvre du protocole Guyane Économique : la rencontre dédiée aux professionnels du secteur de la Petite Enfance et organisée par la CAF en mai 2018 peut être considérée comme une réponse à cette demande (point évoqué ultérieurement durant le comité de suivi) ;
- réunion de travail partenariale dans un délai d'un mois afin d'étudier les modalités de financement des

investissements et du fonctionnement des structures d'accueil prévues dans le schéma territorial des services aux familles : cette rencontre s'est tenue le 4 mai 2017;

- recensement des besoins réels et des qualifications recherchées : en février 2018, la CAF lançait le recueil des besoins. Les résultats de cette enquête ont été restitués lors de la commission thématique "maintien et développement des compétences" du STSF organisée par la CAF le 13 mars 2018.

Le Secrétaire Général Adjoint propose de faire le point sur les mesures restant à mettre en œuvre :

- **Financements dérogatoires d'investissement en vue du rattrapage à opérer pour la couverture des besoins en Guyane. Sur certains établissements évalués collectivement comme prioritaires sera soutenue la possibilité d'un financement à 100 %.**

Cette mesure est actuellement considérée comme étant en cours.

Monsieur ALFONSI précise que le diagnostic est partagé : la grille du barème n'est pas pertinente pour le territoire (eu égard au cofinancement des collectivités et au statut juridique des structures petite enfance).

C'est pourquoi, concomitamment, la CAF et la Préfecture mettent en œuvre des alertes et relances auprès de leurs référents nationaux :

- la CAF interagit et relance la CNAF ;

- le SGA relance les Ministères : à ce titre, la Ministre des outre-mer a été relancé par Monsieur ALFONSI sur ce point pendant sa visite officielle de septembre 2018.

La CAF précise que ce dossier vient de connaître quelques avancées. En effet, Monsieur DIVAD a eu connaissance, lors d'un déplacement à Paris, début octobre 2018, d'un assouplissement envisageable dès 2018. Les retours officiels sont attendus.

- **Engager avec l'AFD et BPI France des travaux d'ingénierie financière pour résoudre les problèmes de moyens financiers que rencontrent les structures de la petite enfance : mobiliser les acteurs de pré-financements pour assurer la réalisation des projets**

Ces sujets ont été évoqués lors de la réunion organisée par la CAF, le 3 mai 2018, afin de rappeler les modalités de financement des structures d'accueil de la petite enfance existantes.

Le SGA indique qu'avec l'obtention de l'approche dérogatoire, le taux de financement pourrait être porté à 80 %. Cette modalité devrait permettre de pallier l'essentiel des écueils financiers évoqués.

Il est rappelé en séance que la Commissaire à la vie des entreprises et au développement productif (CVEDP), Marie-José GAUTHIER, a donné son accord pour aider les entreprises en difficulté. Les structures d'accueil de la petite enfance, y compris celles ayant une forme associative, peuvent donc se rapprocher de la CVEDP.

Contact :

Marie-José GAUTHIER

Commissaire à la vie des entreprises et au développement productif - SGAR de Guyane

marie-jose.gauthier@guyane.pref.gouv.fr - 05 94 39 47 26

Les deux mesures suivantes :

- **travail partenarial avec la CTG pour que les marges de manœuvre financières apportées par les engagements du 1^{er} avril des ministres de l'Intérieur et des Outre-mer abondent prioritairement les secteurs sociaux de sa compétence, notamment celui de la petite enfance,**

et

- **mise en place par l'État, avec la CTG, d'un plan de formation des travailleurs sociaux dont l'objectif est de créer des emplois,**

nécessitent la mise en oeuvre de certaines actions par la Collectivité Territoriale de Guyane (CTG).

Monsieur ALFONSI précise que :

- d'une part, côté État, le STSF existe et fonctionne,
- d'autre part, la CTG a acté la prorogation de son schéma de formation (tel qu'indiqué et transmis dans le cadre du précédent comité de suivi).

La DJSCS indique qu'elle a sollicité la CTG afin de connaître le niveau d'avancement des travaux concernant la formalisation du futur schéma de formation. Il lui a été indiqué qu'un marché allait bientôt être lancé afin d'identifier un cabinet d'étude pour accompagner cette démarche. Ainsi, le schéma devrait être finalisé d'ici à la fin mars 2019.

Monsieur ALFONSI rajoute qu'en juin 2018, les services de l'État concernés, à savoir, la DJSCS, la DIECCTE, la CAF, l'ARS ainsi que la Préfecture, se sont réunis afin de faire le point sur les enjeux de besoins de compétences dans les secteurs sociaux ainsi que les dispositifs de droit commun mobilisables pour y répondre. Ces actions viendraient bien évidemment en complément des mesures qui seront mises en oeuvre par la CTG.

Action à mener : afin de partager ces réflexions avec la Collectivité, une réunion l'associant devrait être programmée.

La DJSCS évoque l'état des lieux qu'elle a réalisé, courant 2018, sur les formations sanitaires et sociales en Guyane (cf. document en PJ) : "Chômage et emploi des jeunes dans le secteur sanitaire et social".

L'une des questions centrales est celle du fonctionnement et de la performance des structures de formation : sur une promotion de 20 étudiants avec des diplômes octroyés à l'issue d'un cycle de 3 ans, seules 5 personnes obtiennent le diplôme d'Éducateur Jeunes Enfants (EJE).

Néanmoins, certaines structures obtiennent de bons résultats. C'est notamment le cas de l'Institut Régional de Développement du Travail Social (IRDTS). Mais, pour que l'IRDTS puisse former un plus grand nombre d'apprenants, la CTG doit valider la création de formations supplémentaires.

Pour information, la CTG a été destinataire de l'étude des besoins en formation, réalisée par la CAF et présentée lors de la commission thématique maintien et développement des compétences du mardi 13 mars 2018 (compte-rendu annexé au précédent comité de suivi).

Par ailleurs, les professionnels indiquent leur vœu d'accueillir des apprentis. Les services de l'État indiquent que la création de ce type de formation relève également de la CTG.

Les candidats aux carrières dans le secteur de la Petite Enfance peuvent bénéficier, avant leur entrée dans le cycle de formation effectif, d'une mise à niveau. A l'issue de cette période préparatoire, une sélection est réalisée afin d'identifier ceux qui pourront intégrer les formations sanitaires et sociales. Ce cycle préparatoire est le fruit d'une action concertée de la DIECCTE et de la DJSCS.

La DJSCS indique avoir proposé à la CTG que soit augmenté le nombre de places disponibles en prépa. Elle ajoute qu'elle est ouverte à accompagner des initiatives privées de formations aux métiers sanitaires et sociaux.

- **Analyse des surcoûts pesant sur les structures d'accueil, les conséquences de ces surcoûts sur le tarif appliqué ainsi que les orientations à engager. Objectif : étudier la possibilité d'ajuster le taux de la Prestation de Service Unique (PSU) en fonction des surcoûts intrinsèques au territoire**

La CAF de Guyane indique que la récente convention d'objectifs et de gestion signée par l'État et la CNAF pour la période 2018 – 2022 présente, pour la première fois, une fiche spécifique aux outre-mer à savoir la fiche 5 qui s'intitule "Créer les conditions favorables à la mise en œuvre des politiques familiales et sociales dans les outre-mer".

Parmi les engagements pris pour les outre-mer, peut être noté celui concernant la facilitation du

développement d'une offre d'accueil petite enfance malgré des handicaps structurels avec, notamment, les actions suivantes :

- poursuivre un haut niveau de solvabilisation du fonctionnement de l'accueil collectif par des dispositifs financiers pertinents ;
- tenir compte des difficultés spécifiques de cofinancement et de partenariat dans les dispositifs d'intéressement.

La DJSCS indique que l'IGAS a été sollicitée.

Action à mener : la FDSAEG transmet aux services de l'État le document de synthèse qu'elle a réalisé sur les surcoûts du secteur de la Petite Enfance en Guyane.

Point hors accord évoqué en fin de séance :

La CAF indique que, le 5 octobre 2018, une réunion organisée au sein de la Caisse a permis de mobiliser les 4 parlementaires guyanais afin d'évoquer le Schéma Territorial des Services aux Familles notamment, les points rencontrant des difficultés. Des propositions ont pu être émises à cette occasion.

La Caisse générale de sécurité sociale (CGSS) rappelle qu'elle travaille à la mise en place de moratoires et de délais de paiements pour les associations du secteur. Il est également rappelé qu'elle est à la disposition des socioprofessionnels pour toute information et tout besoin d'accompagnement.

Contact :

Madame Soizick CAZAUX

CGSS DE LA GUYANE

Directeur de la Branche Recouvrement

soizick.cazaux@cgss-guyane.fr